



# François Frères

## TONNELLERIE

Société Anonyme  
Au capital de 8 672 000 Euros  
Siège social : 21190, Saint Romain  
R.C.S. Dijon 515 620 441

### **PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

DESCRIPTIF DE L' OPERATION SOUMISE A L' APPROBATION DE L' ASSEMBLEE  
GENERALE MIXTE DU 19 OCTOBRE 2012

#### **TITRES CONCERNES**

Actions TONNELLERIE FRANCOIS FRERES (code ISIN FR0000071904) – Eurolist  
d'Euronext Paris – Compartiment B.

#### **BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 3 octobre 2011 au  
2 octobre 2012 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	Néant
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période 3 octobre 2011 au  
2 octobre 2012)

Néant.

## **NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 19 octobre 2012
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 542 000 actions
- **Prix maximum d'achat** : 55 euros
- **Montant maximum des rachats** : 29,81 millions d'euros
- **Objectifs** :
  - l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
  - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites,
  - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
  - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe,
  - l'annulation éventuelle d'actions acquises, cet objectif étant conditionné par l'adoption par l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012 à titre extraordinaire de la quatorzième résolution autorisant cette annulation.
  - l'augmentation du capital cet objectif étant conditionné par l'adoption par l'Assemblée Générale d'une résolution spécifique
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2012, soit jusqu'au 18 avril 2014.